

Politique de l'eau : un nouveau plan de 92 millions d'euros sur six ans

Le programme présenté hier par l'Agence de l'eau et Paul Giacobbi porte en priorité sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, mais aussi sur la restauration des rivières

On a beaucoup avancé et on a les moyens d'achever. Cette phrase de Paul Giacobbi résume le message qu'ont voulu faire passer hier à Corte le président de l'Exécutif et les responsables de l'Agence de l'eau. Martin Guespereau, son directeur général pour la région Rhône-Méditerranée-Corse, François Ravier, secrétaire général pour les affaires régionales de Corse - représentant le préfet - et Paul Giacobbi, en sa qualité de président du comité de bassin de Corse, étaient réunis au Palazzo Nazionale pour présenter le programme d'action et d'investissement 2013-2018.

Un programme baptisé « Sauvons l'eau » qui permettra de mobiliser sur six ans quelque 92 millions d'euros pour renforcer l'équipement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes rurales. Mais aussi de restaurer des rivières abimées. Tout en maintenant une fiscalité raisonnable pour les ménages et l'économie insulaires.

Des progrès importants depuis dix ans

De cette « bataille pour l'eau », Martin Guespereau a d'abord tenu à saluer une première victoire : le rattrapage structurel entamé depuis dix ans maintenant. « Les progrès sont importants puisque toutes les grandes agglomérations ont mis à niveau leur assainissement. Aujourd'hui, 22 stations d'épuration sont aux normes, dont celles d'Ajaccio, Calvi, Corte, Bastia, Bonifacio, L'Île-Rousse et Propriano, a détaillé Martin Guespereau. Parallèlement, la gestion de l'eau potable a également progressé, puisqu'en 10 ans,



Le plan « Sauvons l'eau » a été présenté lundi à Corte par Martin Guespereau, directeur général de l'Agence de l'eau, Paul Giacobbi, président de l'Exécutif et du comité de bassin de Corse, François Ravier, secrétaire général pour les affaires régionales de Corse et Laurent Fayein, président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

(Photo Jeannot Filippi)

le nombre de communes touchées par des coupures a diminué de moitié. Pendant que la qualité de l'eau distribuée augmentait puisqu'elle est aujourd'hui conforme aux normes sanitaires pour 90 % de la population, alors qu'elle ne l'était en 2002 que pour 80 %.

Ces bons résultats ne sauraient pourtant occulter le travail qui

reste à accomplir. Et le long chemin à parcourir, notamment dans les communes du rural. Pendant les six prochaines années, l'Agence consacrera 60 millions d'euros pour sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable. Et comme l'a souligné Paul Giacobbi, les communes rurales, de plaine et de montagne, devront être soutenues prio-

ritairement. « Il s'agira de mettre en œuvre des équipements adaptés, pragmatiques et soutenables financièrement », a argumenté le président du comité de bassin de Corse, qualifié de « petit parlement de l'eau ». Avec l'objectif, grâce à l'engagement de l'État, par le biais de l'Agence et du PEL, et par les collectivités locales, de parvenir, avant

2022 à une mise aux normes nationales et communautaires pour l'ensemble de l'île.

Si cette « solidarité rurale » est l'un des volets primordiaux de ce plan d'action et d'investissement, un effort conséquent sera également consenti pour restaurer les rivières abimées et les zones humides. Près de 8 millions d'euros seront consacrés à cet objectif.

Partant du constat que plusieurs régions de Corse connaissent déjà des pénuries en période estivale, l'Agence financera également des projets pour économiser l'eau et à éviter le gaspillage. 7 millions d'euros seront investis dans des opérations et des ouvrages visant à augmenter le rendement des réseaux d'eau potable, notamment en traquant les fuites.

Le dernier point du plan « Sauvons l'eau » porte sur la protection du littoral. Car même si la qualité des fonds marins et des sites de baignade est qualifiée d'exceptionnelle, des dispositions doivent être prises pour les préserver. De même, plusieurs étangs littoraux, considérés comme dégradés, feront l'objet de mesures de protection contre diverses formes de pollution.

Pour Paul Giacobbi, qui a rappelé que les collectivités locales et notamment la CTC engagé près de 10 millions d'euros par an dans la politique de l'eau, avec ce plan une nouvelle bataille pourra être menée. « L'État, en signant une nouvelle convention du PEL, nous assure l'avenir. À charge pour nous d'achever ce que nous avons commencé. C'est le défi de ces prochaines années. »

ISABELLE VOLPAJOLA
volpajola@corse-matin.com

L'utilisation de l'eau, l'un des enjeux majeurs de l'agriculture

Le changement climatique était au cœur des débats ce mardi à l'université de Corse. Et plus précisément l'impact attendu sur la région en matière d'agriculture. Une journée organisée conjointement par la Fédération de recherche environnement et société (Fres), le laboratoire sciences pour l'environnement, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et Météo France.

« Nous avons déjà abordé ces problématiques dans le cadre du projet Grundtvig, rappelle Béatrice Khoumeri, de l'université de Corse. À travers cette journée intitulée « water and life », notre volonté est de sensibiliser un public plus large à la question de la ressource de l'eau. Nous serions également d'interface entre les différents partenaires ». Pour l'occasion, professionnels et étudiants ont pu prendre conscience de la complexité des différentes problématiques. « Nous nous préparons à une évolution sur les 50 années à venir, souligne Cyril Giuntini, chef du pôle végétal à la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Les prévisions optimistes parlent d'une augmentation de 2°C, et les pessimistes de 4°C. Dans les deux cas, le changement sera radical, et l'enjeu majeur de l'eau se posera ».

« Travailler sur la réutilisation des eaux usées »

Aujourd'hui, l'une des plus grandes parties du travail consiste à informer. « Nous organisons des conférences pour expliquer ce



Étudiants et professionnels ont pu mieux comprendre la situation actuelle.

(Photo Jeannot Filippi)

qu'est le réchauffement climatique, constate Jean-Paul Giorgetti, représentant de Météo France pour la région Corse. Nous faisons appel aux meilleurs spécialistes. D'un point de vue pratique, nous disposons d'outils capables de fournir des données concrètes aux agriculteurs. Même si beaucoup de travail reste à faire, en l'espace de trois ans avec la chambre d'agriculture, nous avons pu aider beaucoup de professionnels qui ont fait valoir leurs besoins ».

Et Cyril Giuntini de renchérir : « Nous informons les agriculteurs en matière

de gestion de l'eau. Il faut définir une quantité utilisable bien précise pour chacun. Ce n'est pas toujours évident mais c'est une nécessité ».

Des approches nouvelles ont également été explorées. « Le professeur Bruno Molle est venu nous apporter toute son expérience dans la réutilisation des eaux usées, ajoute Béatrice Khoumeri. En se basant sur l'exemple crétois, où elles sont traitées avant d'être utilisées pour l'arrosage, on se rend compte que c'est une solution viable ».

DUMENICU ARMANI

En bref

Election à la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse : déclaration de candidatures

L'élection des membres de la Chambre d'Agriculture se déroulera le 31 janvier 2013. Les candidatures à cette élection, seront reçues à la préfecture de la Haute-Corse, bureau des élections, aux dates et horaires suivants : Du lundi 17 décembre 2012 au vendredi 21 décembre 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Du mercredi 26 décembre au vendredi 28 décembre 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Le lundi 31 décembre 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Le mercredi 2 janvier 2013 de 9 h à 12 h.

Chaque liste de candidats fait l'objet d'une déclaration effectuée par un mandataire, muni d'une procuration écrite et signée par chaque candidat figurant sur la liste, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité pour chacun d'entre eux.

Pour la constitution du dossier de candidature, les personnes désireuses de présenter une liste sont invitées à prendre contact avec la préfecture dès à présent. Un dossier type contenant toutes précisions utiles peut

être retiré auprès du bureau des élections de la préfecture. Tel : 04.95.34.50.70 ou 04.95.34.50.73 et 04.95.34.50.72.

Corse-du-Sud

Les listes de candidatures doivent être déposées à partir du lundi 10 décembre pour les collèges d'électeurs individuels et du lundi 17 décembre pour les collèges de groupements professionnels et au plus tard le 2 janvier 2013 à 12 heures pour tous les collèges. Toute candidature déposée après ce délai sera rejetée. Lieu de dépôt des listes de candidats : Préfecture de la Corse-du-Sud - Bureau des élections et de la réglementation générale et commerciale - 1er étage - Palais Lantivy - Cours Napoléon à Ajaccio. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h (fermeture exceptionnelle de la préfecture le lundi 24 décembre). Le scrutin étant un scrutin de liste, les candidatures isolées ne sont pas recevables. Toutes les informations relatives à cette élection sont disponibles sur : www.corse.gouv.fr